



Notice d'utilisation de la carte « Outil d'Aide à l'instruction ADS »

Sommaire

Préambule.....	1
L'interface.....	2
Localisation à la parcelle.....	2
Choix de l'échelle.....	2
Comment activer les domaines.....	3
Comment obtenir une information complémentaire	3
Composition de la carte et préconisations.....	4

Préambule

L'entrée en vigueur de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) réforme les conditions de la Mise à disposition (MAD) des services de l'État, pour l'application du droit des sols (ADS).

En effet, à partir du 1er juillet 2015, les services de l'État n'instruisent plus les actes d'urbanisme des communes compétentes (POS, PLU ou communes ,dotées d'une carte communale, ayant la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme) appartenant à des EPCI de plus de 10 000 habitants.

De nouveaux services instructeurs, à l'échelle de communes ou d'intercommunalités, sont donc mis en place à partir du 1^{er} juillet.

L'outil d'Aide à l'instruction ADS est un outil proposé par la DDTM de l'Eure aux nouveaux centres instructeurs.

L'outil est une carte interactive accessible sur le site de la préfecture, il rassemble les fichiers géographiques libres de diffusion et utiles à l'étude d'une demande d'autorisation. Néanmoins la liste n'est pas exhaustive, pour une instruction efficace, il sera nécessaire de le compléter avec la consultation :

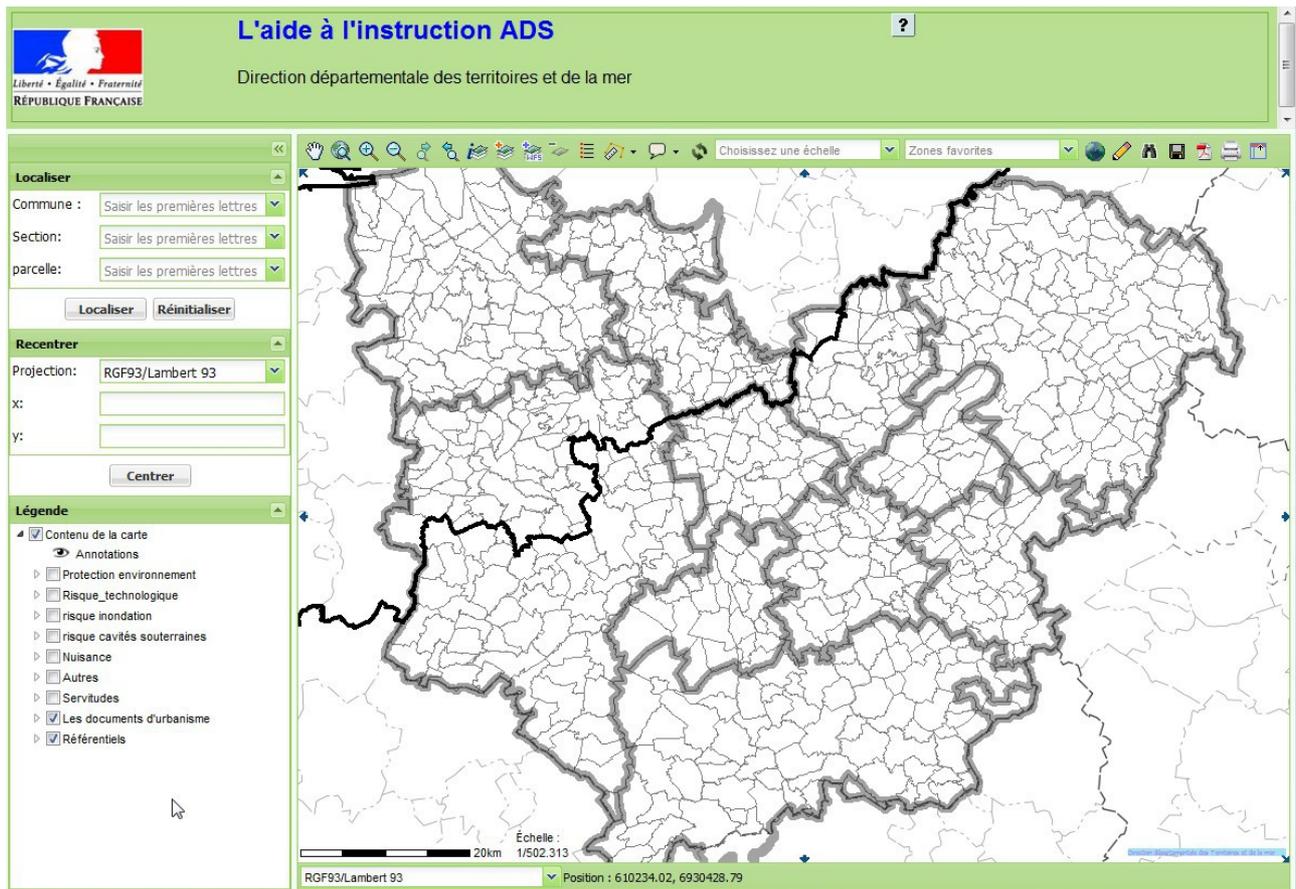
du site de l'ARS : <http://www.arshn-perimetre-de-protection.fr/>
de l'atlas des cavités souterraines
du plan des servitudes

Avertissement : Cet outil est une carte informative, les documents opposables restent les documents en version papier : c'est le cas pour les documents d'urbanisme, les zonages des Plans de Prévention des Risques.

Les fichiers sont présentés et rangés par domaines :

Protection de l'environnement
Risques Technologiques
Risque inondation
Risque cavités souterraines
Nuisances
Autres périmètres
Servitudes numérisées
Les documents d'urbanisme

L'interface



Localisation à la parcelle

En haut et à gauche de l'écran, il y a l'onglet "**Localiser**", c'est un outil de localisation de la commune à la parcelle



Choisir la commune avec la liste déroulante,

Choisir la section cadastrale avec la liste déroulante,

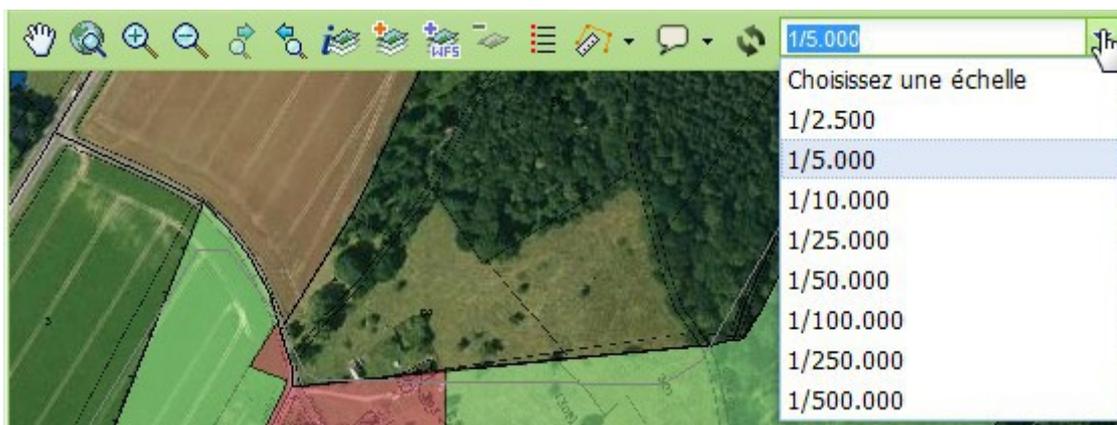
Choisir la parcelle avec la liste déroulante,

Pour finir, cliquer sur **Localiser**, la carte va se centrer sur la parcelle.

Choix de l'échelle

Selon la taille de la parcelle, il peut être nécessaire de choisir une échelle adéquate à l'instruction, par exemple, choisir de travailler au 1/5000.

Dans la barre horizontale, il y a un outil "**choisissez une échelle**" cliquer sur la ligne choisie.



En bas de la carte, on peut vérifier que le zoom de la carte s'est adapté.



On peut aussi utiliser les outils suivants,



Comment activer les domaines

En bas et à gauche de l'écran, dans l'onglet "**Légende**", vous y trouvez les couches géographiques rangées par domaine mais décochées (non visibles).



Il suffit de cocher dans le carré du domaine et toutes les couches du domaine s'ajouteront à la carte.

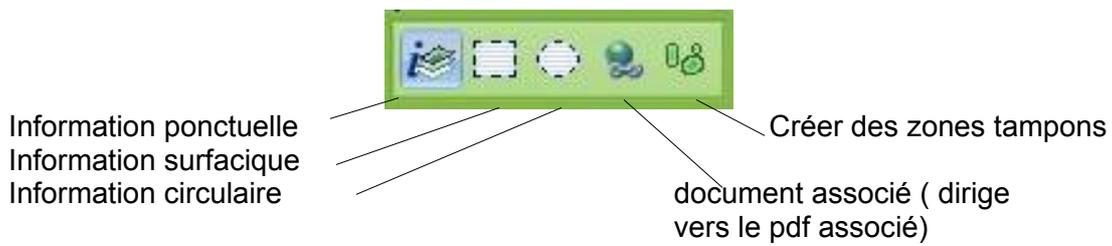


Comment obtenir une information complémentaire



permet d'obtenir des informations non visibles sur la carte: en cliquant sur « i » puis sur l'objet on fait apparaître les renseignements souhaités.

Cette icône permet d'avoir accès au fichier « règlement » des documents d'urbanisme et PPRI .



Le résultat s'affiche :



L'endroit interrogé retourne 7 réponses, pour connaître le zonage, cliquer sur le + à coté de Zonage POS et PLU



Cliquer sur l'icône devant le numéro de l'objet



← Le zonage

← Accès au règlement

Toutes les couches géographiques sont ainsi consultables.

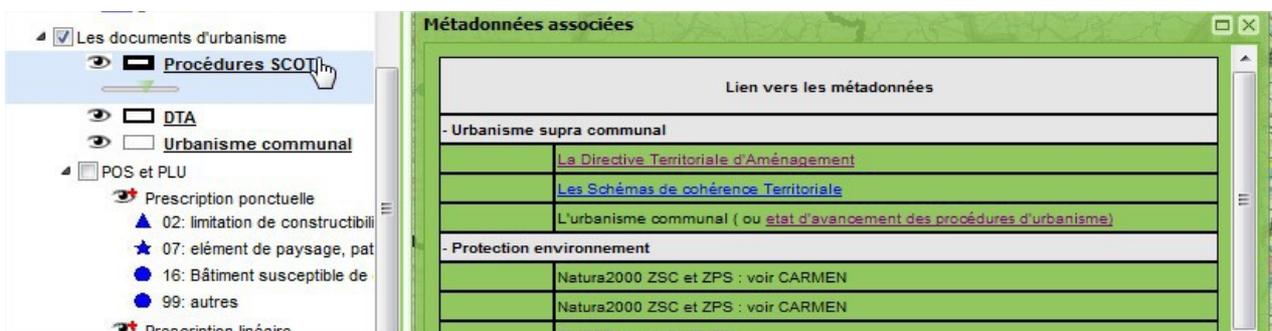
Composition de la carte et préconisations

toutes les couches sont classées par domaines:

<p>- Protection environnement Natura2000 ZSC et ZPS ZNIEFF1 et 2 Parc Naturel Régional Inventaire des Zones humides</p>	Source : DREAL
<p>- Risque Technologique Les périmètres PPRT Couche réglementaire des PPRT</p>	En attente : couche en construction
<p>- Risque Inondation Submersion marine Le lit majeur des cours d'eau Zones inondées (AZI)</p> <p>Les périmètres des PPRI Couche réglementaire des PPRI</p>	Saisies au 10 000ème .ajouter une marge d'incertitude pour des échelles plus grandes
<p>- Risque des cavités souterraines Les indices avérés Les indices non localisés précisément Les rayons de sécurité</p>	
<p>- Nuisances Secteurs affectés par le bruit</p>	
<p>- Autres périmètres Aires d'accueil des gens du voyage Rayon 500m autour des éoliennes Routes à grande circulation Fuseau A28-A13 et le projet de bande DUP Déviation d'Evreux Les zones de présomption de prescription archéologique</p>	En cours de correction
<p>- Servitudes numérisées Les périmètres de protection AEP (AS1) Les périmètres de protection MH (AC1) Les Sites classés et inscrits (AC2) Les réserves naturelles (AC3) Les ZPPAUP (AC4) Les forêts de protection (A7) Les cimetières (INT1) Le transport énergie électrique (I4) Les installations classées (PM2) Le PEB d'Evreux</p>	Uniquement les enveloppes externes.
<p>- Les documents d'urbanisme La DTA Les ScoT L'urbanisme communal</p> <p>- Les POS /PLU Information (surf, linéaire, ponctuel) Prescription (surf, linéaire, ponctuel)</p>	

<p>Les zonages POS / PLU</p> <p>- Les Cartes communales Information (surf, linéaire, ponctuel) Prescription (surf, linéaire, ponctuel) Les Secteurs Carte Communale</p>	
<p>- Référentiels SCAN25- IGN Les communes Les sections cadastrales Les numéros de parcelles La BD Parcellaire - IGN Les photos aériennes de l'IGN</p>	

Pour connaître la dernière mise à jour d'une couche :
Dans l'onglet **Légende**, Cliquer sur le nom de la couche :



Une page s'ouvre avec la liste de toutes les couches présentes dans la légende, cliquez à nouveau sur le nom de la couche :
Une fenêtre s'ouvre sur la fiche descriptive de la couche :

